

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
K.Y ET LEURS POTES
RANDONNÉE CYCLOTOURISTE**

Arrêté n°099- mars 2025-ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2211-2 et L.2212-2, conférant au maire des pouvoirs de police administrative pour assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre public sur le territoire communal ;

Vu les articles R.417-9 et R.417-10 du Code de la route, relatifs aux interdictions de stationnement et à leurs sanctions ;

Vu les articles L.325-1 et R.325-12 du Code de la route, relatifs à la mise en fourrière des véhicules en infraction ;

Vu les articles R.411-25 et suivants du Code de la route, relatifs à la signalisation temporaire et à son opposabilité aux usagers "

Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 1954, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande en date du 07 février 2025 de « K.Y et leurs potes », organisateur d'une Balade Moto caritative au profit de la SDA Estournel de passage à CAUDRY, le dimanche 22 juin 2024 entre 10h00 et 12h00.

Considérant Qu'il y a lieu de sécuriser une manifestation culturelle,

Considérant Qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de police, de prendre dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la sécurité publique,

Considérant Que rien ne s'oppose à l'organisation de cette manifestation,

ARRÊTE

ARTICLE 1: Monsieur Dominique MOREAU représentant de l'association « K.Y et leurs Potes », est autorisé à occuper le domaine public sur le territoire de la ville de Caudry, pour organiser sa balade moto au profit de la SDA Estournel.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera le dimanche 22 juin 2025, de 10h00 à 12h00 suivant l'itinéraire défini en annexe.

ARTICLE 3 : Le long de cet itinéraire, les automobilistes devront adopter une allure réduite. Les participants de la balade moto devront respecter strictement l'itinéraire référencé ci-joint, le Code de la Route et les mesures de sécurité édictées par l'organisateur.

ARTICLE 4 : Les organisateurs assureront, sous leur responsabilité, toute la sécurité sur la totalité des rues empruntées sur le territoire de la ville de Caudry. La Ville de Caudry dégage toutes responsabilités en cas d'accident ou d'incident. Des accès libres seront réservés aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées par des procès-verbaux.

ARTICLE 6 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Caudry, le 27 mars 2025

Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marc Devienne", written over a horizontal line.

Marc DEVIENNE

Quiévy rue Jean Jaurès

Rue des Juifs

St Hilaire lez Cambrai

Rue du 6^e Cuirassiers

Rue Henri Barbusse D134

Boussières rue de St Hilaire

Rue de l'église

Rue d'en bas D113

Rue de Bevillers

Bevillers rue de Boussières

Rue du préau D74

Rue de l'arbre

Rue du jeune bois D643

Le jeune bois rue » de Bevillers

Rue Victor Watremez

---contournement ouest de Caudry D1016

Caudry rue Université des métiers

~~Rue maréchal Leclerc~~ RD 45

-----Pont de Caudry-----

Rue Charles Gides

Ligny en Cis rue de la République D16

Rue Hippolyte Robert

Place Jean Jaurès

Rue Chrisholm

Rue de Cambrai D15

Haucourt rue du Général de Gaulle

Rue du Château d'eau

Esnes rue d'Haucourt D15

Rue de l'église

Rue de Cambrai D960

Seranvillers rte de Guise D960

----contournement sud de Cambrai D643---

Route nationale direction Caudry D643

Arrivée SDA Estourmel

Parcours environ 66 km - 1h30

Arrêt de 30 mn à Quiévy sur la place

Rv à partir de 8h30

Départ secu 9h30

Départ cortège 10h00